

### **Le droit à l'éducation pour réduire les inégalités sociales**

Victoriaville, le 22 mars 2012 – En cette journée de manifestation étudiante nationale, l'Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec (AGÉPA) tient à saluer la détermination et la ténacité des milliers d'étudiantes et d'étudiants en grève actuellement dans la rue. L'AGÉPA se joint à eux pour réclamer du gouvernement le retrait de la hausse des frais de scolarité au nom de la justice sociale et du droit à l'éducation.

Rappelons qu'en signant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1976, le Canada et le Québec se sont engagés à rendre l'éducation accessible notamment par l'instauration graduelle de la gratuité scolaire, et ce, à tous les niveaux d'enseignement. En augmentant les frais de scolarité, le Québec déroge à ses engagements internationaux et bafoue le droit à l'éducation puisqu'il ferme les portes des universités aux citoyenNEs qui n'auront pas les moyens de payer leurs études. Un droit dont certainEs ne peuvent se prévaloir faute de moyens financiers n'est plus un droit, mais un privilège.

Notons au passage que dans une société qui vise réellement l'élimination de la pauvreté et la diminution des écarts de richesse, l'éducation doit occuper une place de premier plan. Elle doit être accessible afin de favoriser le plein développement du potentiel des personnes. La gratuité scolaire constitue donc un moyen efficace de réduire les inégalités sociales et de lutter contre la pauvreté.

Comme le souligne l'institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS) : « la réalisation de la gratuité scolaire ne représente pas un montant faramineux pour les finances publiques du Québec. Bien au contraire, nombre de mesures réalisées dans les derniers budgets dépassent de loin le montant nécessaire à la mise en place de la gratuité scolaire. » La gratuité scolaire est possible, c'est une question de choix. Par exemple, un rehaussement des redevances minières pourrait servir à financer cette mesure.

Pour garantir le droit à l'éducation pour toutes et tous et réduire les inégalités sociales, le gouvernement doit donc procéder dès maintenant au gel des frais de scolarité sous toutes leurs formes, puis appliquer une réduction graduelle de ces frais dans but d'atteindre la gratuité scolaire, et ce, à tous les niveaux d'enseignement.

-30-

Source : Maud Hamel, adjointe à la coordination  
AGEPA Centre-du-Québec  
819-795-4441 ou [agepa.adj@videotron.ca](mailto:agepa.adj@videotron.ca)